

**DÉCRET N° 2021 – 329 DU 30 JUIN 2021**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de la Société des Infrastructures  
routières du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 Septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- vu** le décret n° 2021-328 du 30 juin 2021 portant modification de l'article 17 du décret n° 2018-179 du 16 mai 2018 portant approbation des statuts de la Société des Infrastructures routières du Bénin « SIRB SA » ;
- sur** proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 juin 2021,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société des Infrastructures routières du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Joseph AHISSOU**, premier représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- monsieur **Jacques AYADJI**, deuxième représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports ;

- madame **Djaoudath ALIDOU**, représentante du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Hugues Oscar LOKOSSOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République.

## **Article 2**

Monsieur **Joseph AHISSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

## **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans qui court à compter de la date de leur installation. Toutefois conformément aux statuts, sauf en cas de démission, de révocation ou de décès, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

## **Article 4**

Le Ministre des Infrastructures et des Transports et le Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

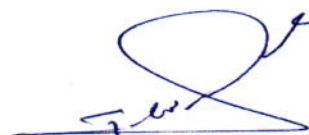
## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2018-180 du 16 mai 2018 portant composition et nomination des membres du Conseil d'administration de la Société des infrastructures routières du Bénin et toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

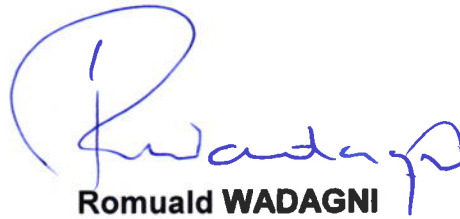
Fait à Cotonou, le 30 juin 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



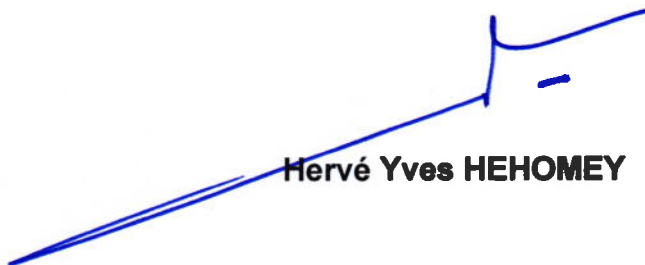
**Patrice TALON**

**Le Ministre de l'Économie  
et des Finances, Ministre d'État,**



**Romuald WADAGNI**

**Le Ministre des Infrastructures  
et des Transports,**



**Hervé Yves HEHOMEY**

**AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MIT : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ;  
SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB 1.**